

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Étaient présents : Pascal MÉHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET, Charles GARNIER, Jean-Paul GARNIER.

Absents excusés : Olivier LUTHIER donne pouvoir à Sylvie GAYET, Virginie GUESDON donne pouvoir à Marie-Hélène RABELLE.

Absents : Jean-Michel SAVARD, Nathalie MORONVAL.

Frédéric LEBON est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2018 est adopté à la majorité des membres présents.

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire présente le compte de gestion 2017 qui est conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2017.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et laisse Francine THIERY présenter le compte administratif de l'année 2017.

Le compte administratif 2017 fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes :	604 660,60 €	Recettes :	85 979,38 €
Dépenses :	607 228,41 €	Dépenses :	38 343,05 €
<hr/>		<hr/>	
Résultat de l'exercice :	- 2 567,81 €		+ 47 636,33 €
Excédent cumulé au 31/12/2016 :	+ 119 162,45 €		+ 55 438,46 €
Soit un résultat au 31/12/2016 de :	+ 116 594,64 €		+ 103 074,79 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de			- 2 098,80 €
			<hr/>
		Total :	+ 217 570,63 €

Reste un excédent à reporter au budget unique 2017, en recettes de fonctionnement de : + 116 594,64 €

Le Maire ne participant pas au vote, Francine THIERY propose aux membres du Conseil d'adopter le compte administratif 2017.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le compte administratif de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de 116 594,64 € en recettes de fonctionnement et un excédent de 103 074,79 € en recettes d'investissement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat de 2017.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

4. VOTE DES TAXES COMMUNALES 2018

Monsieur le Maire suggère d'augmenter de 1 % les taxes communales pour l'année 2018, à savoir :

- ✓ **Taxe d'habitation :** 8,70 % (8,60 % en 2017)
- ✓ **Taxe foncière (bâti) :** 14,90 % (14,77 % en 2017)
- ✓ **Taxe foncière (non-bâti) :** 38,70 % (38,29 % en 2017)

Ce qui donne un produit attendu de **200 519 €**.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation des taxes communales pour l'année 2018.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

5. TARIFS D'UN REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE ET P.A.I. POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018 / 2019

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de fixer, pour l'année scolaire 2018 / 2019 le prix du repas pour la restauration scolaire et le tarif pour un enfant bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.).

Francine THIERY fait part de son analyse financière réalisée dans le cadre des prévisions de la restauration scolaire pour l'année 2018 / 2019. Il en ressort les éléments suivants :

- dépenses prévisionnelles : 51 706,96 €, comprenant les repas, la masse salariale et les fluides,
- recettes prévisionnelles : 44 800 €.

La restauration scolaire serait en déficit de 6 906,96 € pour l'année à venir.

Francine THIERY précise que la masse salariale est en hausse du fait du changement de statut de l'Agent Social Territorial et que le fonds de concours de la Communauté de Communes est réduit à 0,50 € (au lieu de 1€ par enfant). Elle ajoute que suite à la suppression d'une classe à la rentrée de septembre 2018, une baisse de fréquentation de la restauration scolaire peut être envisagée.

Monsieur le Maire soumet donc l'augmentation de 10 centimes le prix du repas en restauration scolaire et du P.A.I., soit :

- ✓ **Repas :** 5 € (4,90 € en 2017)
- ✓ **P.A.I. :** 3 € (2,90 € en 2017)

Le Maire propose aux membres du conseil de délibérer sur l'augmentation du prix du repas et du P.A.I. pour la rentrée scolaire 2018 / 2019.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

6. VOTE DU BUDGET UNIQUE 2018

Monsieur le Maire présente le budget unique 2017, qui s'équilibre comme suit :

❖ Section de fonctionnement :	Dépenses = recettes pour	589 838,64 €
❖ Section d'investissement :	Dépenses = recettes pour	173 037,79 €

Soit un budget total de : **762 876,43 € équilibré en recettes et dépenses.**

Il annonce qu'un budget de 5 150 € a été alloué pour l'ensemble des subventions versées aux associations communales pour 2018.

Monsieur le Maire fait part des principaux projets de travaux pour l'année 2018, à savoir :

- le calfeutrage et nettoyage de l'église,
- la pose de coussins berlinois aux hameaux de Gesvres et Marnoue la Poterie,
- l'acquisition d'un columbarium,
- l'entretien du parc incendie,
- la réfection de la toiture du Mille-Club.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'adoption du budget unique 2018.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

7. RAPPORTER LA DELIBERATION N°11 DU 6 MARS 2018

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'annulation de la délibération n°11 de la séance du 6 mars 2018 portant sur la conteneurisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles, suite à un manque d'informations sur le sujet.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

8. CONTENEURISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES: MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la mise en place d'un fonds de concours pour la conteneurisation de la collecte des ordures ménagères est une mesure liée à la mise aux normes obligatoire des bacs (recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des TRavailleurs Salariés) et permettra de moderniser le parc tout en répondant au marché conclu par la Communauté de Communes. Tous les foyers seront dotés d'un même bac à ordures.

La commune de May-en-Multien devra verser la somme de 3 216 € une fois. Le reste sera à la charge de la Communauté de Communes (en cas de bris, etc...).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de valider le financement partiel de cet équipement par la commune à travers un fonds de concours à hauteur de 20 % de l'investissement réalisé par la Communauté de Communes et de l'autoriser à signer la convention ainsi que tout document permettant la mise en oeuvre de ce fonds de concours.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION**

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ La mairie ayant subi une baisse de fréquentation le samedi matin depuis le début d'année 2018 (fin des sacs à déchets verts, des cartes d'identités, rencontre des élus sur rendez-vous...), il a été décidé d'accueillir le public **tous les 1^{ers} samedis du mois** à partir de septembre 2018.

Egalement, les horaires d'ouverture hebdomadaires se feront comme suit :

- **lundi, mardi et jeudi : de 15 heures à 18 heures**
- **vendredi : de 13 heures à 16 heures.**

➤ Suite à la dissolution du CCAS le 1^{er} février 2018, il a été statué sur la création d'une **Commission des Actions Sociales**. Les membres du CCAS ont accepté de faire partie de cette commission et sera donc composée :

- Pascal MÉHEUT
- Francine THIERY,
- Marie-Hélène RABELLE,
- Sylvie GAYET,
- Jean-Paul GARNIER,
- Eliane BONZANINI,
- Marie-Rose CLOTAIL,
- Laurence MALATESTA,
- Sylvie ULDRY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire de séance

Frédéric LEBON



Le Maire

Pascal MÉHEUT

